

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DGRI 1002 Subvention (10.000 euros) à l'association Les Métamorphoses singulières (9e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les articles L. 2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Métamorphoses singulières, située 57 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 9e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Les Métamorphoses singulières (tiers n°20896 – simpa n° 2014_04140) située 57 rue du Faubourg Poissonnière (9^e).

Article 2 : La dépense sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, nature 6574, Fonction 048, Fond 120, CF 07 titre des relations internationales – Budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.